

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 octobre 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes  
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Normand Pigeon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

Absent : Monsieur Daniel Lauzon, conseiller

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2011-10-271 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Points retirés :**

- 3.8** Règlement no 487 – Règlement ayant pour objet de décréter un emprunt en vue d'autoriser une dépense de 2 009 000 \$, pour la réalisation des travaux pour le prolongement de la rue Forest – Adoption.
- 4.7** Mandat professionnel pour le prolongement des services municipaux – avant projet des rues d'Hont, Kay et Hébert.

ADOPTÉE

**2011-10-272 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2011-10-273 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2011, au montant de **90 060,08 \$**.

ADOPTÉE

**2011-10-274 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2011, au montant de **1 839 955,08 \$**.

ADOPTÉE

**2011-10-275 RÈGLEMENT NO 437-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage no 437;

Considérant que le premier projet de règlement no 437-20 a été adopté lors de la séance du 12 juillet 2011 et que le second projet de règlement no 437-20 a été adopté lors de la séance du 9 août 2011;

Considérant qu'aucune demande n'a été reçue afin de demander la participation à un référendum;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 août 2011;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter le Règlement no 437-20, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage no 437 ».

ADOPTÉE

**2011-10-276 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-21 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 août 2011;

Considérant que le premier projet de règlement no 437-21 a été adopté lors de la séance du 13 septembre 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 octobre 2011;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter, **sans changement**, le second projet de règlement no 437-21 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 applicables aux garages servant à un usage privé et aux thermopompes, équipements de ventilation, climatisation ou chauffage ».

ADOPTÉE

**2011-10-277 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 445-10 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – NOUVELLE TARIFICATION**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier certaines dispositions du Règlement no 445, afin de prévoir une hausse de tarification.

**2011-10-278 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement concernant la régie interne des affaires du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

**2011-10-279 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Monsieur le conseiller Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

**2011-10-280 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

**2011-10-281 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET D'UN CODE D'ÉTHIQUE**

Le projet d'un code d'éthique est déposé et présenté par la conseillère Danie Deschênes en conformité avec l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**2011-10-282 RÈGLEMENT NO 487 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT EN VUE D'AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 009 000 \$, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST – ADOPTION**

Cette résolution est reportée à une séance subséquente.

**2011-10-283 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-14 : LOT 2 070 470 (18, 101<sup>E</sup> AVENUE)**

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre la création d'un lot avec un frontage de 19,69 mètres et une superficie de 1 085,5 mètres carrés au lieu des 25 mètres et des 1 375 mètres carrés respectivement prescrits à la réglementation;

- 98 -

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-14 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2011-14, lot 2 070 470, concernant un immeuble situé au 18, 101<sup>e</sup> Avenue, à l'effet de permettre la création d'un lot avec un frontage de 19,69 mètres et une superficie de 1 085,5 mètres carrés au lieu des 25 mètres et des 1 375 mètres carrés respectivement prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2011-10-284**     **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-15 : LOT 2 067 334 (21, CROISSANT YVES-THÉRIAULT)**

Considérant que cette demande est à l'effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée dont la distance avec la ligne latérale de terrain est de 1,82 mètre au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-15 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2011-15, lot 2 067 334, concernant un immeuble situé au 21, croissant Yves-Thériault, à l'effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée dont la distance avec la ligne latérale de terrain est de 1,82 mètre au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2011-10-285**     **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Considérant que les dispositions actuelles du Schéma d'aménagement révisé prévoient les séquences de développement des secteurs à urbaniser selon deux phases;

Considérant que selon le Schéma d'aménagement la *phase II* d'urbanisation peut s'amorcer dès que la *phase I* est développée à 75 %

de sa capacité;

Considérant que la caractéristique propre au territoire de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ralenti considérablement le développement prévu;

Considérant que nous avons reçu des demandes d'ouverture de rues qui se trouve dans la *phase II* sans que la *phase I* n'ait atteint son seuil de construction requis.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que le conseil municipal demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une modification au schéma d'aménagement révisé quant à la séquence de développement des différents secteurs à urbaniser dans le périmètre d'urbanisation selon les deux phases initialement prévues.

ADOPTÉE

**2011-10-286 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – BOULEVARD DON-QUICHOTTE**

Considérant qu'une entente entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot existe depuis plusieurs années relativement au déneigement d'une partie du boulevard Don-Quichotte;

Considérant que ces travaux sont payés par le ministère des Transports du Québec et représentent pour l'année 2011-2012 au montant de **68 434.14 \$**.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte de signer, avec le ministère des Transports du Québec, le contrat no 850806283 aux fins d'exécuter le déneigement, le déglçage, la fourniture de matériaux, et le site d'entreposage pour l'année 2011-2012, de la partie du boulevard Don-Quichotte sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable pour deux années subséquentes.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

ADOPTÉE

**2011-10-287 MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC – SECTEUR DE LA POINTE-DU-DOMAINÉ – LES SERVICES EXP INC.**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer le mandat professionnel pour la surveillance des travaux de réhabilitation de l'aqueduc sur le boulevard du Domaine, à la firme **Les Services Exp inc.**, au coût de **14 345,20 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 486 et imputée au poste budgétaire 1-22-414-00-711.

ADOPTÉE

**2011-10-288 MANDAT PROFESSIONNEL POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX – AVANT PROJET DE LA 54<sup>E</sup> AVENUE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le mandat professionnel afin

- 100 - d'effectuer une étude d'avant projet pour le prolongement des services municipaux sur la 54<sup>e</sup> avenue, au coût de **5 550 \$**, plus taxes, à la firme **CDGU Ingénierie Urbaine**.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-411.

ADOPTÉE

**2011-10-289** **MANDAT PROFESSIONNEL POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX – AVANT PROJET DES RUES D'HONT, KAY ET HÉBERT**

Cette résolution est reportée à une séance subséquente.

**2011-10-290** **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2011-09-252**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de modifier la résolution numéro 2011-09-252, afin d'ajouter le paragraphe suivant « et d'autoriser une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour chacun des 5 nouveaux lots ».

ADOPTÉE

**2011-10-291** **SUBVENTION – GRAVES**

Considérant que l'organisme GRAVES a demandé une contribution à la Ville dans le cadre de la célébration de leur 20<sup>e</sup> anniversaire;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer une subvention de **250 \$** à l'organisme GRAVES.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2011-10-292** **DÉLÉGATION – FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL – SOUPER HOMMAGE**

Considérant, notamment, l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que les profits de la soirée serviront à financer certains travaux nécessaires à l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour le souper hommage aux familles pionnières, lequel se tiendra le 5 novembre 2011 au Carrefour Notre-Dame au coût total de **140 \$**, et d'autoriser la mairesse et le conseiller Jean Fournel à participer à cette activité.

ADOPTÉE

**2011-10-293 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT PARC DES ÉPERVIERS – MICHEL DE BELLEFEUILLE EXCAVATION INC.**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'un stationnement d'une superficie de 765 mètres carrés, au parc des Éperviers, à Michel De Bellefeuille Excavation inc., pour un montant de **17 920 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opérations et imputée au poste budgétaire 1-22-722-00-711.

ADOPTÉE

**2011-10-294 DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – RINGUETTE 4 CITÉS**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer au club de Ringuette 4 Cités une subvention de **1 615 \$** pour le soutien aux inscriptions de 22 joueuses de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2010-2011.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opérations et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2011-10-295 DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de septembre 2011 de la Gestion du territoire;  
Procès-verbal du 20 septembre 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2011-09-296 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Greffière

/lc

\*\*\*\*\*